

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION SALON D'AUTOMNE DE BALMA
Du 26 OCTOBRE au 2 NOVEMBRE 2016

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

.....

CP..... Ville

Tél Port

Site Web

E-mail

Cadre réservé	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement [même en cas d'œuvre déjà réservée]*

INSCRIPTION : Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **approuvé et signé avant le vendredi 14 octobre 2016** accompagné du chèque correspondant:

- Sociétaires **15€** Membres ateliers **20€** Exposants extérieurs **40€**
 Chômeurs / Étudiants **20€** (joindre un justificatif) Membre honoraire **gratuit** (1 œuvre)

DEPOT DES ŒUVRES : Impérativement le **lundi 24 octobre 2016** de 9h à 13h sans interruption à :

Salle des Fêtes
1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA (bus ligne 72 ou 84 – arrêt Église de Balma)

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX :

Mercredi 26 octobre à partir de 18h30.

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le **jeudi 3 novembre 2016** de 9h à 13h.

Remise des œuvres uniquement en main propre aux peintres ou à une personne mandatée.

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ AU BAS DE LA PAGE « REGLEMENT » À :

Artistes Occitans
11, rue Saint-Aubin
31000 TOULOUSE

Pour plus d'informations : **05 61 62 63 72**
artistesoccitans@free.fr
artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 1)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette** avec :

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue), récentes et présentant une cohérence plastique.
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: un ensemble de 3 œuvres cohérentes toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc..., présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large**
- **En sculpture, 3 œuvres**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale:100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres. Les œuvres refusées sont à reprendre à partir du lendemain du vernissage jusqu'à la fin du salon.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la ville de Balma
- Grand Prix des Artistes Occitans
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

Lu et approuvé

signature :

VOLET 1 : À RETOURNER APPROUVÉ ET SIGNÉ

ARTISTES OCCITANS
DOSSIER D'INSCRIPTION SALON D'AUTOMNE DE BALMA
Du 26 OCTOBRE au 2 NOVEMBRE 2016

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES de MANIERE BIEN LISIBLE

Nom et prénom

Nom d'artiste

Adresse

CP..... Ville

Tél Port

Site Web

E-mail

Cadre réservé	NATURE DES OEUVRES	TITRE	DIMENSION	VALEUR (€)*

** information nécessaire à indiquer obligatoirement [même en cas d'œuvre déjà réservée]*

INSCRIPTION : Le volet 1 (2 feuilles) doit être expédié **approuvé et signé avant le vendredi 14 octobre 2016** accompagné du chèque correspondant:

- Sociétaires **15€** Membres ateliers **20€** Exposants extérieurs **40€**
 Chômeurs / Étudiants **20€** (joindre un justificatif) Membre honoraire **gratuit** (1 œuvre)

DEPOT DES OEUVRES : Impérativement le **lundi 24 octobre 2016** de 9h à 13h sans interruption à :

Salle des Fêtes
1 avenue Pierre Coupeau – 31130 BALMA (bus ligne 72 ou 84 – arrêt Église de Balma)

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX :

Mercredi 26 octobre à partir de 18h30.

RETRAIT DES OEUVRES : Impérativement le **jeudi 3 novembre 2016** de 9h à 13h.

Remise des œuvres uniquement en main propre aux peintres ou à une personne mandatée.

VOLET 2 : À CONSERVER ET À PRÉSENTER POUR LE RETRAIT DES OEUVRES

Pour plus d'informations :

05 61 62 63 72
artistesoccitans@free.fr
artistesoccitans.fr

REGLEMENT (volet 2)

Nos salons sont ouverts à tous les Artistes.

Nous tenons à une présentation irréprochable. **Les œuvres doivent comporter obligatoirement un dispositif d'accrochage ainsi qu'une étiquette** avec :

- Le nom de l'artiste, adresse,...
- Le titre de l'œuvre (écriture en lettres d'imprimerie). Toute œuvre déjà exposée à nos salons sera exclue.
- Toutes les œuvres présentées doivent être des œuvres originales (toute copie sera exclue), récentes et présentant une cohérence plastique.
- **Le non respect du règlement entrainera l'exclusion de l'œuvre sans remboursement des frais.**

Les Artistes peuvent présenter:

- **En peinture: un ensemble de 3 œuvres cohérentes toutes techniques confondues**
 - Peintures sur châssis présentées avec une simple baguette « cache-clous » ou côtés peints. **Aucun cadre ne sera accepté, y compris caisse américaine.**
 - Peintures à l'eau, dessins, pastels, gravures, fusains, encres, etc..., présentées sous verre avec un cadre **sobre** (pas plus de 2cm de large).
 - Format minimum 20x20 cm. **maximum 100 cm de large**
- **En sculpture, 3 œuvres**
- **En photographie, 3 œuvres, largeur maximale:100cm.**

Nota: En fonction des disponibilités de la salle, les Artistes Occitans peuvent éventuellement limiter le nombre des œuvres acceptées.

Tout exposant doit participer à la garde du salon et l'inscription se fera le jour du dépôt des œuvres.

Responsabilités:

L'association a pris toutes dispositions utiles pour la garde du salon, mais décline toute responsabilité quant aux pertes, vols ou avaries, depuis le dépôt jusqu'au retrait des œuvres.

Nous invitons les Artistes à assurer leurs œuvres.

Sélection des œuvres :

La sélection est faite par un jury indépendant des Artistes Occitans qui n'est pas tenu de justifier ses décisions qui sont sans appel.

Œuvres non retenues :

Les Artistes dont les œuvres n'ont pas été retenues dans leur totalité par le jury seront prévenus avant le vernissage et leurs droits d'accrochage seront restitués au retrait des œuvres. Les œuvres refusées sont à reprendre à partir du lendemain du vernissage jusqu'à la fin du salon.

Prix décernés le jour du vernissage :

- Prix de la ville de Balma
- Grand Prix des Artistes Occitans
- 1^{er} Prix des Artistes Occitans
- 2^{ème} Prix des Artistes Occitans

Les artistes primés à un des deux Salons organisés par l'Association des Artistes Occitans, quel que soit le Prix, sont Hors Concours pendant 2 ans consécutifs.

Toute personne intéressée par une œuvre trouvera les coordonnées de l'artiste à l'accueil. Il est d'usage que l'artiste fasse à l'association un don de 10% de la valeur des œuvres vendues. De plus, les artistes qui vendent une œuvre pendant le salon sont tenus d'être en règle avec l'administration fiscale.

VOLET 2 : À CONSERVER ET À PRÉSENTER POUR LE RETRAIT DES ŒUVRES